

A&A Estate

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 €.
Siège social : 25, rue Jules Lenormand – 45140 Saint Jean de la Ruelle
Immatriculation au R.C.S. en cours.
(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 14 AOUT 2025**

L'an deux mille vingt-vingt-cinq, le quatorze août,
A quatorze heures,

Au siège social de la Société en cours de formation,

Les associés de la société à responsabilité limitée « **A&A Estate** » (ci-après la « **Société** »), au capital social de 50.000,00 €, divisé en 5.000 parts sociales de 10,00 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire (ci-après l'« **Assemblée Générale** »), à l'issue de la signature des statuts de la Société.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les associés.

A l'unanimité, les associés désignent Madame **Audrey LOMBARDO** en qualité de président de séance (ci-après le « **Président de Séance** ») de l'Assemblée Générale.

Monsieur **Arnaud LAVISSE** assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président de Séance communique alors à l'Assemblée Générale la feuille de présence. Cette dernière est arrêtée et certifiée sincère et véritable et permet de constater que tous les associés sont présents.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président de Séance rappelle l'Ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- *Nomination du premier gérant de la Société ;*
- *Fixation des pouvoirs du gérant de la Société ;*
- *Fixation de la rémunération du gérant de la Société ;*
- *Reprise le cas échéant des engagements pris préalablement à la constitution de la Société ;*
- *Questions diverses ;*
- *Pouvoirs pour les formalités.*

Le Président de Séance met alors à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts constitutifs de la Société à immatriculer et tous les autres documents nécessaires à son immatriculation,
- l'attestation de dépôt des fonds,

- la feuille de présence.

Puis, le Président de Séance déclare la discussion ouverte.

Le Président de Séance demande aux associés si l'un d'entre eux souhaite prendre la parole.

Personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale prend ensuite les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination du premier gérant de la Société)

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de premier gérant de la Société :

- **Madame Audrey LOMBARDO**, née le 17 mars 1983 à Lyon (69), de nationalité française, demeurant 25, rue Jules Lenormand à Saint Jean de la Ruelle (45140),

à compter de ce jour et ceci sans limitation de durée conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Madame Audrey LOMBARDO, présente en séance, déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié et n'être frappée d'aucune mesure pouvant leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés.*

DEUXIEME RESOLUTION

(Fixation des pouvoirs du gérant de la Société)

L'Assemblée Générale décide que le gérant de la Société exercera ses fonctions conformément aux dispositions des statuts de la Société et aux dispositions légales applicables en la matière.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés.*

TROISIEME RESOLUTION

(Fixation de la rémunération du gérant de la Société)

L'Assemblée Générale décide que le gérant de la Société ne percevra aucune rémunération pour l'exécution du mandat social qui vient de lui être confié par la présente Assemblée Générale.

En revanche et conformément aux dispositions des statuts de la Société, le gérant pourra obtenir le remboursement de ses frais de représentation sur présentation de justificatifs.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés.*

QUATRIEME RESOLUTION

(Reprise le cas échéant des engagements pris préalablement à la constitution de la Société)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la liste des engagements souscrits au nom et pour le compte de la société en formation, telle qu'annexée aux statuts constitutifs, approuve lesdits engagements, qui seront repris par la Société à la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés.*

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer les formalités de dépôt prescrites par la loi.

*Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés.*

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés de la Société, par voie électronique, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme www.docusign.com, ainsi qu'ils le reconnaissent et l'acceptent, en ce qui les concerne.

[Signature sur la page suivante]

PAGE DE SIGNATURES

Signé par :

C40C18063505415...

Bon pour acceptation des fonctions de gérant de la
Société

Mme Audrey LOMBARDO¹

Signé par :

818907CE0D1A477...

M. Arnaud LAVISSE

¹ Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acception des fonctions de gérant de la Société* »